



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026**

**Délibération N° DEL28/2026**

**Budget Supplémentaire 2026  
Budget Annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile  
Section d'investissement et section de fonctionnement**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2026 du Budget Annexe Service Soins Infirmiers A Domicile comme suit :

**Service Soins Infirmiers A Domicile secteur Personnes Agées – Section Investissement :**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
001	12 474.90 €	Reprise du résultat corrigé d'investissement 2025
040	1 613.00 €	Ajustement des opérations d'ordre
<b>TOTAL</b>	<b>14 087.90 €</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
21	14 087.90 €	Equilibre de la section d'investissement en aménagements divers
<b>TOTAL</b>	<b>14 087.90 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20260312-DEL28-2026-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2026  
Date de réception préfecture : 25/03/2026

**Service Soins Infirmiers A Domicile secteur Personnes Agées – Section de fonctionnement :**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
<b>Groupe I : Produits de la tarification</b>		
017	9 690.00 €	Intégration des crédits non pérennes 2025 versés par l'Agence Régionale de Santé pour financer des formations aides-soignantes
<b>TOTAL</b>	<b>9 690.00 €</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
<b>Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>		
011	- 1 613.00 €	Ajustement des crédits liés au carburant
<b>Groupe III : Dépenses afférentes à la structure</b>		
016	9 690.00 €	Intégration des crédits non pérennes 2025 versés par l'Agence Régionale de Santé pour financer des formations aides-soignantes
	1 613.00 €	Ajustement des opérations d'ordre
<b>TOTAL</b>	<b>9 690.00 €</b>	

**Service Soins Infirmiers A Domicile secteur Personnes Handicapées – Section Investissement :**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
001	2 537.41 €	Reprise du résultat corrigé d'investissement 2025
<b>TOTAL</b>	<b>2 537.41 €</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
21	2 537.41 €	Equilibre de la section d'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>2 537.41 €</b>	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** à l'unanimité

**Adopte** le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 25/03/2026  
Date de réception préfecture : 25/03/2026

sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



  
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 27/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20260312-DEL28-2026-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2026  
Date de réception préfecture : 25/03/2026

